UN PRÊTRE POLONAIS EST ARRÊTÉ

pour de nombreux abus de confiance, à Amiens

Il a escroqué plus de 150.000 fr.

C'est une triste, déplorable aventure que celle de ce prêtre polonais, fort bien en cour dans les milieux ecclésiastiques de Pologne et qui, indignement profita de la confiance qu'on lui accordait, pour escroquer de nombreux ouvriers agricoles polonais à la recherche d'une situation suffisamment lucrative en notre région.

Depuis quelques mois, de nombreuses plaintes avaient été portées contre cet homme. Mais le gaillard présentait de sérieuses garanties. Tant et si bien qu'il fallut une enquête des plus minutieuses pour mettre au point la nature de ses procédés frauduleux.

A la suite de cette enquête, le commissaire de police mobile, Dobbelaere, les inspecteurs Caramiau et Déterville, ont procédé samedi, à Amiens, à l'arrestation en bonne et due forme du prêtre polonais, Philippe Dachowski, 44 ans, chef de la mission polonaise d'Amiens, et demeurant 36, rue Martin Bleu-Dieu, en cette ville depuis 1934.

De l'enquête menée fort habilement par les soins de M. Pressard, commissaire-chef de la police mobile à Lille, il résulte que Dachowski est coupable de l'introduction frauduleuse de ressortissants polonais en France, et qu'il a détourné à son profit, au détriment de ces pauvres gens, plus de 150.000 francs.

Le procédé de l'abbé Dachowski

Pour ac...mplir son honteux et malhonnête trafic, l'abbé polonais Dachowski faisait insérer des annonces dans divers journaux polonais, déclarant pouvoir donner du travail en notre pays, à de nombreux ouvriers agricoles, moyennant une somme de 2.000 à 3.000 francs qui devait lui être versée comme cautionnement.

En réalité, Dachowski n'obtenait que des contrats de travail « facultatifs », près de nombreux cultivateurs. Inutile de dire que ces contrats, presque toujours, n'étaient pas suivis d'effets.

Au domicile de Philippe Dachowski, 150.000 fr. de souches de mandats encaissés ont été retrouvés. Ceci prouve l'ampleur de cette escroquerie pratiquée de façon éfontée au détriment de pauvres hères.

Dachowski, il convient de le signaler, avait acquis depuis quelque temps, une magnifique propriété à Cagny (Seine-Inférieure).

Il a reconnu devant les policiers de la police mobile que son trafic malhonnête durait depuis un certain temps. Un an ou deux ! Et certainement a dû faire de nombreuses dupes.

Toutes les personnes qui ont été en rapport avec lui, sont priées de se faire connaître à la police mobile, rue Nationale, à Lille.

Philippe Dachowski a été écroué samedi soir à Amiens. C'est M. Bésette, juge d'instruction en celle ville, qui s'occupe de cette affaire qui peut donner lieu à de grandes surprises, car, certainement, de nombreuses plaintes parviendront à la police à la suite de cette arrestation qui fait sensation, on le conçoit, dans toute la région du Nord et particulièrement à Amiens et à Lille, où l'abbé Dachowski était fort connu.

L'enquête — disons-le en terminant — tend, en outre, à prouver que, outre les 150.000 francs envoyés par mandats, Dachowski a touché certaines sommes de la main à la main. A combien se monte ce second genre de profit ?... C'est ce que l'enquête menée par d'habiles policiers aura à nous le prouver, preuves à l'appui. Comme on voit, cette affaire déjà importante peut devenir ... de conséquences.

LES FUNÉRAILLES du Général Leroy, à Lille

Aujourd'hui, à 11 h. 15, auront lieu les funérailles solennelles du général Leroy, commandant la 1re Région.

Le cortège partira du quartier général du 1er Corps, rue Négrier, et se rendra à l'église Saint-André où aura lieu la cérémonie religieuse.

Au cours de la journée d'hier, de nombreuses personnes se sont rendues rue Négrier. Notons particulièrement que M. le sénateur Mahieu, président du Conseil général du Nord, vice-président du Sénat, ancien ministre de l'Intérieur, est allé s'incliner devant la dépouille mortelle du général Leroy.

Convocations de sociétés

Nous recevons les convocations suivantes pour les obsèques du général Leroy :

Section de Lille de la Fédération des Anciens de la Rhénanis et de la Ruhr. — Rassemblement au drapeau 61, rue Sainte-Catherine, mardi 8 juin, à 10 h. 30. Insigne de rigueur.

Anciens du 43e R. I. — Les sociétaires sont priés d'assister très nombreux, le mardi 8 juin, aux funérailles de M. le général Leroy, commandant la 1re Région, ancien colonel du 43e R. I., membre actif de la Société. Rassemblement au drapeau à 11 h., place du Concert.

Officiers de Réserve. — Mardi 8 courant, à 11 h., le Président du Groupement des Officiers de Réserve de Lille prie ses camarades de bien vouloir assister aux funérailles et de se trouver, à 11 h., face au quartier général, rue Négrier, en tenue militaire : pantalon, sabre, gants blancs.

Mutilés de Yeux. — 10 h. 45, place du Concert.

A. C. d'Orient. — Rassemblement à 11 h., place du Concert.

Légion d'honneur. — En vue des funérailles du général Leroy, président d'honneur de la Société de la Légion d'honneur à Lille, les membres de cette société sont invités à se masser à 11 h., place du Concert, en face de la Banque Scalbert. Un pressant appel est adressé à tous les membres pour qu'ils assistent aux funérailles.

La dernière inspection du général Leroy

Huit jours avant sa mort, le général Leroy, commandant la première région militaire, avait effectué sa dernière inspection. C'était dans la région valenciennoise où se déroulaient les manœuvres des cadres de réserve. Le général Leroy reçut en la circonstance les très vives félicitations du général Dosse, inspecteur général des réserves, et de M. Daniel-Vincent, président de la Commission sénatoriale de l'Armée, pour la façon dont il a organisé dans le Nord la pénétration des réserves dans l'armée.

Notre photo représente le général LEROY, à droite, en conversation avec le général inspecteur DOSSE et M. DANIEL-VINCENT.

LE CONGRÈS ANNUEL des délégués près des tribunaux d'enfants

Il s'est tenu à Dunkerque sous la présidence de M. Ch. Valentin, député-maire et l'importante question de la coordination des moyens d'action a été largement débattue

La cause si angoissante de la protection de l'enfance malheureuse a fait, hier, l'objet, à **Dunkerque**, du Congrès annuel des délégués près des tribunaux d'enfants, lequel a envisagé la fusion des divers comités régionaux et surtout une coordination des moyens d'action dont ces organismes disposent.

L'assemblée s'est ouverte vers 10 h. 30, dans une salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Charles VALENTIN, député-maire, ex-bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Dunkerque, ayant à ses côtés MM. Robin, procureur général à Douai ; Terquem, président de l'Association des rapporteurs et délégués du Nord ; Allemès, vice-président du Conseil d'administration du Sanatorium de Zuydcoote ; Parmentier, député du Nord, avocat au barreau de Dunkerque ; Blanckaert, bâtonnier de l'ordre des avocats de ce barreau ; Cazes, président du tribunal civil de Lille ; Desrumaux, président du tribunal civil de Dunkerque ; Bar, président du tribunal civil d'Hazebrouck ; Blanchet, procureur de la République à Dunkerque ; Ruolt, procureur de la République à Saint-Omer ; Savagner, juge d'instruction à Dunkerque ; docteur Vielledent, directeur des services d'hygiène du département ; Foucart, président du groupe de Lille des délégués près les tribunaux d'enfants ; Mme Parmentier, secrétaire du groupe de Dunkerque ; Mlle Marguerite Fingado, représentant l'inspecteur primaire ; l'abbé Stahl, avocat au barreau de Lille ; Lannoy, juge à Saint-Omer, etc...

L'allocution de M. Ch. Valentin

En inaugurant le Congrès, M. Ch. VALENTIN excusa M. BEZAGU, sous-préfet, indisposé, et M. MAHIEU, président du Conseil général du Nord, retenu au Sénat. Après avoir salué les diverses personnalités, le député-maire déclara en substance :

« Ce Congrès constitue un événement de la plus haute importance pour la ville de Dunkerque, choisie pour siège de ces assises.

» C'est vous, MM. les juges, qui, dans la balance de la loi, pesez le bien et le mal. Vous avez en charge de punir, certes, mais aussi de prévoir. Le cœur parle après la raison. La magistrature est un sacerdoce ».

M. Valentin passa alors la présidence du Congrès à M. le procureur général Robin.

Rapports

Le premier rapport, fourni par M. Paul FOUCART, président du groupe de Lille, avait trait à l'organisation du service social de l'enfance dans le ressort judiciaire.

« Les bagnes d'enfants » ne sont pas, hélas ! une légende. De récents événements nous l'ont confirmé. La paternité morale, tel est notre rôle social, fait de dévouement et de discernement, là où la paternité physique est défaillante ».

M. Foucart a préconisé une liaison plus étroite entre les divers organismes, puis a laissé la parole au promoteur du Congrès.

A M. TERQUEM, président de l'Association des rapporteurs et délégués, appartenait de parler de l'aide matérielle à apporter à l'enfance deshéritée.

L'orateur a ensuite abordé le rôle de ce qu'il appelle les « agents d'exécution ». L'expérience qui résulte d'une surveillance attentive apprend que les délinquants peuvent se classer en diverses catégories : les professionnels de la paresse et de la mendicité ; les enfants physiquement dégénérés ; les victimes des difficultés sociales.

Les uns ont besoin d'une aide morale, les autres d'une aide pécuniaire.

M. le procureur BLANCHET a enfin préconisé une coordination des moyens d'action. Elle est indispensable, a-t-il dit, autrement, pas de solution efficace.

« Si le dépistage est particulièrement délicat, la question qui se pose ensuite aux délégués ne l'est pas moins :

» L'enfant doit-il être laissé dans sa famille ? Si oui, dans quelles conditions ?

» Pour assurer la protection de l'enfance, il faut que des liens plus étroits s'établissent entre le Comité directeur et les sous-comités, les corps spécialisés de dépistage, les services annexes ».

Les conclusions de M. Robin

M. le procureur général ROBIN a tiré la leçon des débats :

« L'égoïsme, sentiment naturel de l'homme, semble-t-il, n'a eu aucune emprise sur vos esprits. Notre département n'est-il pas au premier rang des œuvres de redressement de l'enfance ? J'en félicite vivement les auteurs.

» Je ne vois, personnellement, aucun inconvénient, je dirais même que je souhaite voir les femmes entrer dans les tribunaux pour enfants et dans les jurys criminels.

» Des délinquants, il y en aura toujours. Efforçons-nous d'en restreindre le nombre. Il faut reconnaître d'ailleurs que beaucoup d'enfants malheureux relèvent davantage du ministère de la Santé publique que de celui de la Justice ».

M. ROBIN, très applaudi, a terminé en préconisant la création d'une Fédération régionale qui grouperait toutes les institutions actuelles.

A l'issue du Congrès, M. Ch. Valentin, entouré de plusieurs de ses adjoints et conseillers municipaux, a offert un vin d'honneur aux congressistes. A cette occasion, quelques paroles courtoises furent échangées entre MM. Robin et Valentin.

Les délégués ont enfin gagné le Sanatorium de Zuydcoote, où un déjeuner a été servi. A la fin du repas, MM. Allemès, Robin et Valentin prononcèrent des allocutions. Une visite, fort instructive, de l'établissement a clôturé cette journée.

J. C.

Les malversations d'un gérant en pharmacie de Roubaix

Ses détournements s'élèvent à 41.000 francs

Une grave affaire d'escroquerie et d'abus de confiance vient d'être découverte à la suite de plaintes de quelques maisons de Paris et Lille déclarant ne plus percevoir le montant de leurs livraisons depuis quelque temps.

Voici les faits :

Le 15 décembre 1935, Pierre Darmon, né à Oran en 1887, était nommé gérant d'une pharmacie de Roubaix. Bien entendu, il lui incombait de prendre toutes directives tant en ce qui concerne la vente des produits pharmaceutiques, le réapprovisionnement en marchandises et spécialités diverses et l'exécution des ordonnances.

Il s'adressait plus spécialement à deux maisons, l'une de Paris et l'autre de Lille, qu'il réglait au moyen de chèques postaux. Tous les mois, il devait fournir un état de caisse au Conseil d'administration de la pharmacie.

Pourtant, dernièrement, le Président du Conseil d'administration de la pharmacie, recevait une lettre du fournisseur de Paris lui réclamant une somme de 30.000 francs pour fournitures de marchandises diverses. Ceci étonna beaucoup le Président qui avertit M. Marleye, commissaire de police du 1er arrondissement. De l'enquête, il a été établi que Pierre Darmon, ayant à envoyer un mandat de 10.024 fr. 55, se contentait de s'en faire remettre un de 24 fr. 55 qu'il expédiait au bénéficiaire. Sur le talon, il ajoutait simplement un « Un et deux zéros » devant la somme et le tour était joué. Aux yeux des administrateurs, ses comptes étaient réguliers.

La question fut posée au fournisseur de Lille qui déclara qu'il avait été également victime de semblables procédés de Darmon et que la somme due par la Pharmacie s'élevait à 11.000 francs. Le pot aux roses était découvert et il s'agissait de confondre le coupable. Celui-ci s'était rendu dimanche dernier, dans la capitale et M. le Commissaire enquêteur en profita pour s'introduire dans la pharmacie en compagnie de quelques membres du Conseil d'administration. La preuve fut bientôt faite des malversations de l'indélicat gérant.

Celui-ci reprit ses fonctions hier matin, sans se douter que la police le guettait. Vers 14 h. 30, M. Darleye le mettait en état d'arrestation dans son officine. Le magistrat avait été prévenu que le gérant était susceptible de tout tenter pour échapper aux enquêteurs mais il n'eut pas le temps d'opérer comme il l'aurait voulu. Il prétexta, tout d'abord, qu'il devait prendre un chapeau, ce qui lui fut interdit. C'est alors que Darmon porta la main dans une poche. Une fois encore, il fut mis dans l'impossibilité d'attenter à ses jours. Dans sa blouse fut découvert un étui renfermant une dose de cyanure de potassium assez forte pour empoisonner trois personnes.

Amené au Commissariat, il se déclara innocent et il refusa de donner le moindre détail sur ses opérations délictueuses. Menacé d'être conduit au poste central, menottes aux mains, il se mit enfin à table. Il reconnut les faits à lui reprochés mais il déclara qu'il rembourserait le montant de ses détournements. L'argent avait servi à rembourser quelques dettes criardes. Il dit, aussi, que ses opération malhonnêtes duraient depuis le mois d'octobre 1936.

Il a été maintenu en état d'arrestation pour être déféré au Parquet de Lille sous l'inculpation d'escroquerie et d'abus de confiance. Ce qui semble étrange dans cette affaire, c'est que le 23 janvier 1936, il fut mis en état d'arrestation, à Roubaix, pour purger une peine de 5 mois de prison, prononcée par la 10e Chambre Correctionnelle du Tribunal civil de la Seine, pour vol et détournement d'objets. Après avoir subi sa condamnation, Pierre Darmon reprit sa place en qualité de gérant de la Pharmacie au préjudice de laquelle il devait commettre des prélèvements importants s'élevant à 41.000 fr., sous réserves de plus amples vérifications.

LES TRAVAUX DU CONGRÈS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS DE MAITRES-ARTISANS DU NORD

Nous avons rendu compte du congrès de l'Union départementale des syndicats de maîtres-artisans du Nord, auquel 70 délégués des divers arrondissements assistaient.

Le rapport moral, présenté par M. **Drumont**, secrétaire général, fit l'objet de l'intervention de quelques délégués, mais fut adopté à l'unanimité.

Le rapport financier présenté par le trésorier M. **Siméon** fut également adopté avec adjonction d'une proposition de M. Delannoy, de l'intersyndicale de Douai, après l'exposé du président de la Commission aux comptes M. Dumont.

Les différents rapports, résultant des travaux faits dans les commissions furent présentés aux délégués.

Des contre-propositions judicieuses furent adoptées, principalement au sujet du contrat d'apprentissage, proposé par la chambre des métiers du Nord.

Sur la question des assurances et risques sociaux des artisans, l'assemblée décida la constitution d'une Commission pour étudier et mettre au point un projet d'assurances sociales obligatoires pour les artisans.

Le rapport sur les travaux, coopération et crédit artisanal donna lieu à de multiples interventions notamment au sujet de l'application de la loi qui réserve aux artisans 25 % des travaux dans les adjudications des établissements publics. Une modification s'impose, car dans la pratique, les artisans ne peuvent pas en bénéficier.

En ce qui concerne l'exposé de M. **Contant** sur l'assainissement et le contrôle des entreprises artisanales, de nombreux délégués intervinrent pour s'étendre sur le travail noir.

Le Congrès approuva les décisions qui en attendant le vote prochain de la loi contre le travail noir, diminueront dans de grandes proportions, cette concurrence déloyale qui est faite le plus souvent au détriment de la qualité.

Le Congrès procéda à la nomination de ses délégués au comité national de l'artisanat français. Furent désignés : MM. **Saubot** et **Constant**, avec comme suppléants MM. **Guilletin**, de **Valenciennes** ; **Priem**, de **Lille** ; **Dumont**, de **Cambrai**.

Un renouvellement partiel du bureau fut effectué. Furent nommés : 2e vice-président, M. **Sarot** ; trésorier, M. **Siméon** ; secrétaire général, M. **Drumont** ; secrétaire adjoint, M. **Priem** ; administrateur, M. **Vandeville**.

UN JEUNE BELGE SE NOIE A BAILLEUL

Dimanche, vers 15 h., quelques jeunes Belges venaient se baigner au lieu dit « Le trou de l'explosion ».

L'un d'eux, Dewilde Léon, 20 ans, natif de *Neuve-Eglise*, se servait d'une ceinture garnie de liège pour se livrer à la natation. Malheureusement, l'idée lui prit d'abandonner sa ceinture et, se jetant à l'eau, il ne put se maintenir à la surface ; trahi par ses forces, il coula sous les yeux de ses camarades impuissants. Détail navrant : les deux frères de la victime, bien que ne sachant pas nager, se jetèrent à l'eau et firent la chaîne pour le sauver, mais leurs efforts furent vains.

Les services de police alertés sur-le-champ sondèrent la mare fort tard dans la nuit sans pouvoir retrouver le corps du malheureux.

Hier matin seulement le corps du jeune Dewilde fut découvert et transporté à la morgue de Bailleul.

ROUBAIX

Bureaux : 44, rue de la Gare (Tél. 383-17). — Dépôt de vente : 38, r. du Collège

DES VŒUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Lors de sa dernière réunion, la Chambre de Commerce de Roubaix a adopté et fait siens les vœux émis par l'assemblée des Présidents de Chambres de Commerce le 25 mai 1937, en considérant qu'ils sont entièrement conformes à sa propre thèse, exprimée, en particulier, dans ses délibérations du 27 novembre 1936.

LIBERTÉ DU TRAVAIL ET LIBERTÉ SYNDICALE

« Que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour assurer le respect de toutes les libertés et particulièrement de la liberté du travail et de la liberté syndicale, dans l'ordre et la paix sociale. »

LES QUARANTE HEURES

« Que le Gouvernement précise les mesures nécessaires pour assouplir les dispositions des décrets d'application de la loi de quarante heures ;

» Et que notamment soit prévue la possibilité, pour le commerce de détail, de mettre en œuvre de façon durable un système de repos par roulement. »

REPRESSION DE LA HAUSSE INJUSTIFIÉE DES PRIX

« Que le projet de loi C. D. N° 1947, tendant à compléter la loi du 19 août 1936 en vue d'assurer la stabilisation des prix, soit rejeté par le Sénat. »

LES CONGÉS PAYÉS

« Que toute réforme de la loi du 20 juin 1936 tendant à l'institution obligatoire de caisses dites de compensation de congés payés, soit écartée. »

REPORT DE L'ÉCHÉANCE DES EFFETS DE COMMERCE

« Que le troisième paragraphe de l'article 148 A du code du Commerce soit modifié de la manière suivante :

» Le protêt faute de paiement d'une lettre de change payable à jour fixe ou à un certain délai de date ou de vue doit être fait l'un des deux jours ouvrables qui suivent le lendemain du jour où la lettre de change est payable... »

FERMETURE OBLIGATOIRE DES BANQUES LE SAMEDI

« Que le décret réglementant l'application de la semaine de 40 heures dans dans les banques soit modifié de façon à permettre d'adopter, dans les services intéressés aux comptes courant et au retrait des traites documentaires, le système du maintien d'une permanence, déjà appliqué dans les services de change. »

STATUT DES VOYAGEURS DE COMMERCE

« La Chambre de Commerce de Roubaix a étudié le projet de loi relatif au statut des voyageurs de commerce, tel qu'il résulte des débats du Sénat et de la Chambre des Députés, par laquelle il doit être discuté à nouveau.

» Elle s'est déclarée favorable au rétablissement du texte voté par le Sénat en ce qui concerne le délai-congé et l'interdiction de représenter d'autres maisons sans l'accord du patron.

» En outre, la Chambre de Commerce a décidé de rappeler aux commissions compétentes de la Chambre des Députés et du Sénat ses vœux antérieurs sur la nécessité de distinguer nettement la situation du voyageur attaché à une maison et celle du représentant ayant plusieurs cartes, dont l'activité est assimilable à celle d'une agence de représentation. »

CINÉMA NOËL

76, rue Jouffroy, ROUBAIX (Tél. 343.59)

CE SOIR, à 8 heures

Henry GARAT, Renée Saint-Cyr, dans

VALSE ROYALE

MISTINGUETT, Jules BERRY dans « RIGOLBOCHE »

La tenue des registres de logeurs

Le Syndicat professionnel des cabaretiers et débitants de boissons de Roubaix et ses cantons nous prie de porter à la connaissance de ses adhérents les instructions préfectorales concernant la tenue des registres des logeurs. Voici la teneur de la lettre qui fut adressée au président M. Charles Baudulin.

« Un décret du 28 avril 1937, inséré au « Journal Officiel » du 13 mai, a apporté quelques modifications au registre que les hôteliers, aubergistes ou logeurs doivent tenir, en exécution de l'article 475 du Code Pénal.

» Aux termes de ce décret, le registre nouveau doit être mis en service à partir du 1er juillet 1937. Il comprendra trois feuillets identiques dont le premier (feuillet bleu) et le second (feuillet rose) sont détachables.

» La premier feuillet (couleur bleue) est remis aux services de police et remplace pour ceux-ci la fiche actuelle qui devenant facultative, permettra simplement à l'hôtelier d'y faire inscrire par les voyageurs, les renseignements qu'il devra ensuite recopier dans le registre, à moins qu'il ne les y ait directement inscrits sous la dictée des voyageurs.

» Le deuxième feuillet (couleur rose) doit être remis également aux services de police, mais seulement à la fin de chaque mois à la date de départ de l'étranger et après que cette date y aura été mentionnée.

» Le troisième feuillet (couleur blanche) reste attenant à la souche ; la date de départ du voyageur y sera portée comme sur le feuillet rose. Il doit servir de contrôle pour l'hôtelier et demeure à la disposition des services de police pour les visas réglementaires et des agents fiscaux, pour le contrôle des paiements de la taxe de séjour.

» En portant à votre connaissance cette nouvelle réglementation, j'insiste auprès de vous d'une part sur l'intérêt que M. le Ministre de l'Intérieur attache à le prise en considération très attentive des dispositions nouvelles et d'autre part, que les avantages que peuvent en retirer vos adhérents aussi bien que les industries et commerces qui se rattachent au mouvement des voyageurs.

» Je me permets de vous faire remarquer qu'une simplification est ainsi apportée à la réglementation antérieure, puisque les hôteliers ne seront plus obligés de tenir un seul registre, au lieu du registre et des fiches précédemment nécessaires.

» La collaboration entre les services du Tourisme et les hôteliers ou logeurs, à l'occasion de la stricte application de ces nouvelles mesures ne peut que favoriser le mise au point et la publication des statistiques enfin exactes qui ont fait jusqu'ici défaut en France, alors qu'elles revêtent un intérêt essentiel. Aussi importe-t-il que les prescriptions du décret soient exactement respectées.

» Veuillez agréer, etc... »

Le syndicat va s'intéresser à pouvoir fournir dans un délai très rapproché les registres nouveaux à ceux des adhérents que la question intéresse et leur fera savoir quand ils pourront en obtenir. Le secrétaire les renseignera en même temps, sur la tenue de ces livres.

La permanence est ouverte chaque jour, sauf le lundi, l'après-midi, de 15 à 18 heures.

LA PLAQUE D'ARGENT DE LA RECONNAISSANCE A ÉTÉ ATTRIBUÉE A UN ANCIEN COMBATTANT BELGE

Pour la première fois en notre ville, l'Amicale des Anciens Militaires belges à reimis, dimanche dernier, au cours de sa réunion générale qui se tint à 10 h., au café de la Rotonde, rue Pierre-Motte une plaque de la reconnaissance à un de ses membres, M. Jules Devos, pour le dévouement qu'il ne cesse d'apporter à la bonne cause des A. C. belges depuis de longues années. Cette plaquette d'argent est magnifiquement frappée et est, certes, le plus bel hommage qui puisse être rendu au dévouement le plus désintéressé.

L'heureux bénéficiaire, M. Jules Devos est actuellement concierge à l'usine Gerard Motte et Cie, 25, rue Bernard Palissy, où il donne pleine et entière satisfaction à ses employeurs. Ayant fait toute la guerre dans les rangs de l'Armée belge, il participa à de nombreux combats sur divers fronts mais, malheureusement, les hostilités se terminèrent fâcheusement pour lui. En effet, le 1er Novembre 1918, à Ronselestraat, il fut grièvement blessé d'un éclat d'obus et d'une balle de mitrailleuse, ce qui l'obligea à subir de longs soins dans les hopitaux. Rétabli, il revint à Roubaix et, immédiatement, il s'attacha à défendre les intérêts de ses anciens camarades de combats. Il est membre du conseil d'administration des Anciens Combattants belges ; délégué des A. C. B. au C. A. de l'Amicale des Anciens Militaires belges de Roubaix et il fait également partie d'autres groupements d'A. C.

M. Devos est titulaire de la croix de Guerre belge avec deux palmes ; de la Médaille Militaire de 2me classe ; des médailles de l'Yser, interalliée, commémorative belge, ; de la médaille d'Or de Serbie ; de la Croix de feu et de la Croix d'honneur pour services rendus aux A. C. B. La distinction qui vient de lui échoir ne pouvait mieux compléter une aussi belle « brochette ».

La Plaque d'argent de la Reconnaissance qui fut décernée à M. J. DEVOS.

Une manifestation des Combattants Républicains

La Section Roubaisienne des Combattants Républicains nous communique :

« A l'occasion de la journée nationale du monument élevé à Aristide Briand, l'apôtre de la paix, qui aura lieu le 13 juin, la Section Roubaisienne des Combattants Républicains se rendra en cortège au Monument au Morts de Roubaix, en vue d'y déposer une gerbe.

» Réunion à 10 h. 45, place de la Gare ; départ à 11 h.

» Le cortège, précédé de la Clique scolaire et postscolaire de la Fédération des Amicales Laïques, empruntera les rues de la Gare et du Maréchal Foch ».

A la section d'aviation populaire

Il a été procédé dernièrement à l'inauguration des nouvelles installations des « Ailes Roubaisiennes » au terrain de Flers. Au hangar qui abritait les avions des « Ailes Roubaisiennes » a été ajouté un autre hangar, spécialement réservé à la Section d'Aviation Populaire de Roubaix-Tourcoing. Cette nouvelle construction abrite actuellement les deux avions-école, envoyés à la section par le Ministère de l'Air ainsi que les trois planeurs de la sous-section de vol à voile, auxquels viendra se joindre très prochainement un moto-planeur.

A l'entrée du terrain a été édifié un coquet pavillon comprenant un bureau et, une salle de cours et de conférences pour la Section d'Aviation Populaire.

L'instruction des nombreux élèves pilotes est assurée par le chef pilote Barbot, ainsi que par l'adjudant-chef Demay comme moniteur auxiliaire, désignés par le Ministère de l'Air. Un élève a été lâché déjà, d'autres suivront bientôt.

Dimanche prochain 13 juin, à 15 h., aura lieu au terrain, la présentation des modèles réduits construits par les élèves de la sous-section de vol à voile. Après les operations du jury, les maquettes seront exposées au public, dans la salle de cours de la section.

LA SÉRIE CONTINUE...

Des « bécaniers » ont pris le vélo de M. Gaston Carbon, 25 ans, manœuvre, demeurant en garni, 246, boulevard Gambetta, qui avait été déposé face à cette adresse, vers 6 h. et celui de M. Jean Vandai, 26 ans, télégraphiste, 13, rue Faidherbe, habitations Libert à Mouvaux, momentanément abandonné contre la façade du numéro 12 du Boulevard de Mulhouse.

Plaintes ont été déposées. Enquête par le service de la Sûreté.

LA DIVAGATION DES CHIENS EST INTERDITE

M. Mulot, commissaire central nous prie d'insérer la note suivante :

« Des chiens circulent en ville, sans surveillance et des personnes ont été mordues. Outre les poursuites judiciaires et les visites du vétérinaire auxquelles s'exposent les propriétaires, la réparation du préjudice causé peut amené des dommages intérêts importants.

« Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite, même munis d'un collier portant gravés le nom et l'adresse de leur propriétaire. Les personnes qui voudraient se débarrasser d'un animal domestique sont informées qu'il existe aux abattoirs de la ville de Roubaix, un service spécial qui procède à l'abattage des animaux au moyen d'une cloche à asphyxie.

Ces service est gratiut est à la disposition des habitants de Roubaix ».

L'acide tartrique est affaiblissant, il use le sang. Pour faire votre boisson de ménage, n'employez que l'AUTOBRASSEUR. Exigez le paquet jaune orange. En vente partout. Autobrasseur-Lens.

LA FÊTE INTERCOMMUNALE DES ANCIENS COMBATTANTS DES CANTONS DE LANNOY ET DE CYSOING

Commencée samedi par une belle retraite aux flambeaux, la fête intercommunale des Anciens Combattants des cantons de Cysoing et de Lannoy s'est poursuivie, dimanche, avec un plein succès.

Le matin eut lieu un service religieux.

AU MONUMENT AUX MORTS

A l'issue de la cérémonie religieuse, les Anciens Combattants et leurs amis se rendirent au monument aux morts.

Un groupe de tirailleurs du 28e faisait la haie. Ils étaient accompagnés du lieutenant Montfagnon et d'un adjudant.

Les drapeaux des sections de Cysoing et de Lannoy vinrent se ranger autour du monument, ainsi que les personnalités et la foule.

Mgr Régent évoqua le souvenir des disparus. Le lieutenant Montfagnon dit les raisons de s'unir.

LA RÉCEPTION ET LE CORTÈGE

La réception des sociétés commença à 15 h., à la gare de Tressin. Les groupements arrivèrent nombreux. Ils allèrent se masser dans le parc de M. Brabant, président d'honneur des A.C. et de l'Harmonie de Tressin.

M. P. Brabant, entouré de MM. H. Delemasure, président d'honneur ; E. Dujardin, président actif ; L. Pollet, vice-président ; L. Willoquaux, secrétaire, salua les présidents des groupements et les personnalités qui les accompagnaient.

A 16 h., les sociétés se rassemblèrent au Petit-Paris.

Le cortège gagna la place après avoir traversé les rues principales du village. Les sociétés se massèrent autour du kiosque où avaient pris place les personnalités. M. Aimé Goudaert, président du G.D.N. et de l'U.N.C., prononça une allocution.

Les membres du Comité organisateur remercièrent les personnalités et les groupes d'A.C. présents.

LA SOIRÉE

Après la dislocation du cortège, les sociétés musicales présentes à la fête donnèrent des concerts. La Philharmonie de Baisieux, la Philharmonie d'Ascq, ainsi que la Musique Municipale de Chéreng, exécutèrent un beau programme.

A 20 h. 30, un bal qui se déroula au siège de la Société des A.C. termina cette belle journée.

Sociétés et Comités

CERCLE ARTISTIQUE J. GUESDE. — Ce mardi, répétition générale à 19 h. 30.

MELOMANES ROUBAISIENS. — Ce mardi 8, à 20 h., répétition générale des chœurs. Instructions pour le concert et sortie prochaine.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

ATHLÉTISME. — **Excelsior Roubaix.** — Mardi à 18 h. 30, entrain. gén. d'athlétisme. — Mercredi à 19 h., culture physique. — Jeudi à 18 h. 30, entrain. gén. d'athlétisme. — Vendredi à 19 h., cult. physique. — **S. O. R.** — Premier examen du Brevet sportif populaire le dimanche 13 juin, de 5 à 12 h., au Centre Sportif municipal, par les soins du District de Roubaix de le F.S.G.T. Les membres peuvent prendre part eux entraînements les mercredi 9 et vendredi 11 et retirer les bulletins d'inscription avec notice, à la Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort, bureau du Bâtiment, au Foyer Municipal d'Education Ouvrière, 175, rue Jules Guesde, et au Centre Sportif municipal.

CYCLISME. — **Sport Ouvrier Roubaisien.** — Coureurs, passez à la caisse. — Le circuit des villes rouges (P.S.G.T.) étant homologué, tous les coureurs classés peuvent dès à présent retirer leur prix à la Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort, Bureau du Bâtiment (2e étage, porte 6), tous les jours de cette semaine.

EDUCATION PHYSIQUE. — **La Roubaisienne.** — La Société municipale de gymnastique La Roubaisienne organise un examen en vue de l'obtention du Brevet Sportif Populaire qui aura lieu le dimanche 20 juin, au Parc municipal des Sports de 9 à 12 h.

L'examen aura lieu sous le contrôle de M. Presvaux, membre de la Commission technique de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, directeur honoraire de La Roubaisienne, ancien professeur à l'Institut Turgot. MM. Geenens et Ven Rentherghem ont été désignés comme juges-arbitres et les fonctions de jurés seront remplies par les membres du Comité de La Roubaisienne.

Tous les gymnastes de La Roubaisienne participeront à l'examen du Brevet Sportif Populaire dans leurs catégories respectives. Les amis des gymnastes et les jeunes gens ne faisant pas partie d'aucune société peuvent participer au dit brevet, ainsi que les sociétés de gymnastique de la région qui désirent bénéficier de l'organisation mise sur pied par La Roubaisienne. Pour tous renseignements et pour les inscriptions, s'adresser tous les mardi, mercredi, jeudi, vendredi, à partir de 20 h. au local de la Société, 5, rue Chanzy.

JEUX DIVERS

BOULES. — **Le tournoi de boules du Stade Amédée Preuvost.** — Résultats du samedi 5 : Les Oranais, Cdt Wastyne bat Petronage de Lys, Cdt Nys, par 5-4 ; La St-Augustin, Cdt Leman bat Les France Bourleurs du Moulin, Cdt Vendenbossche, par 6-5. En finale de ce groupe, les Oranais battent la St-Augustin, par 10-2. Les Orenais restent donc qualifiés pour le troisième tour.

Résultats du dimanche 6 : Les Amis de l'eau bat, Cdt Dieleu battent Les Archers de l'Union, Cdt Nutte, par 9-8 ; Equipe Cdt Deweele bat Abondence et Misère de Beaulieu, Cdt Desbarbieux, par 7-4 ; en finale de ce groupe, Les Amis de chez Thais battent l'équipe Deweele, par 5-3 ; Les Amis de chez Thais restent donc qualifiés pour le troisième tour.

ETAT CIVIL

Naissances. — Alfréda Brémont, rue du Pile, 83 ; Madeleine Delgrange, rue du Capitaine Aubert, 15, née rue de Meufait, 72 ; Chantal Segard, de Tourcoing, née boulevard de Cambrai, 60.

Décès. — Louise Comerre, 64 ans, rue de l'Industrie, 20 ; Florimond Gossart, 67 ans, rue de Barbieux, 35 ; Léonie Hernou, veuve Hoste, 75 ans, rue Wagram, 6 ; Gabriel Castell, 55 ans, Grande Rue, 121 ; Julien Masquelet, 65 ans, rue Lannes, 15, cour Bonnet, 5.

WATTRELOS

LA FERMETURE DES MAGASINS DE DÉTAIL LE DIMANCHE

On nous communique :

« En vue de la fermeture des magasins de détail le dimanche, les droguistes, marchands de couleurs et papiers peints, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 9, à 19 h. 30, au café Géroux, 2, rue Jean-Jaurès. Echange de vues pour entente avec Roubaix-Tourcoing et environs. »

LES 40 HEURES DANS LES PHARMACIES

Par suite de l'application des 40 h. dans les pharmacies de Wattrelos, celles-ci seront désormais fermées du samedi soir au lundi à 13 h. ; seul le pharmacien de service sera ouvert du dimanche matin au lundi à 13 h.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE A LA MUSIQUE MUNICIPALE

Après le concert donné sur le kiosque de la Grand Place de Warcoing, sous la direction de M. Edmond Lefebvre, sous-chef, la société se rendit chez M. Fernand Locutier, membre de la commission civile pour lui donner une sérénade.

M. et Mme Locutier firent aux musiciens, ainsi qu'aux membres de la commission civile et leur famille une très belle réception.

M. Hennebel, président, se dit très heureux de se faire l'interprète de toute la société pour exprimer à M. Locutier des sentiments reconnaissants pour le charm